

DEPARTEMENT

De la Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Mercredi 16 Novembre 2016 Délibération N°16-58

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
15	4	19

L'an DEUX MILLE SEIZE et le SEIZE NOVEMBRE, à 18 h 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
8 Novembre 2016

PRESENTS : Mmes de COURREGES. BOURUMEAU. M METIVIER.

Mmes SERREAU. ALCOBENDAS. MM DUBOIS. AUFFRAY. CARTIER.
Mme MARNAY-MASSÉ. M BENETAUD. Mmes TRAINQUART. MAGNAN.
M MICHAUD. Mmes SAILLOUR. MOUREAUX.

Date d'affichage
22 Novembre 2016

ABSENTS EXCUSES :

M LAVILLE donne pouvoir à M DUBOIS.
M DAVIAU donne pouvoir à M MICHAUD.
Mme MILLE donne pouvoir à Mme SERREAU.
M FERRANDEZ donne pouvoir à Mme ALCOBENDAS.

Soit 15 Présents + 4 Pouvoirs = 19 Votants

Monsieur Claude METIVIER a été désigné Secrétaire de Séance.

Objet de la délibération
Construction d'un kiosque sur le circuit de modélisme et de l'extension de l'atelier municipal : validation des études de faisabilité et de son estimation financière, engagement de la consultation de maîtrise d'œuvre et des autres prestations intellectuelles, conventionnement pour une mission de conduite d'opération

Madame le Maire rappelle les projets de construction d'un kiosque sur le circuit de modélisme et de l'extension de l'atelier municipal dont l'étude de faisabilité a été confiée à l'Agence Technique Départementale lors du Conseil Municipal du 18 mai 2016 (n° 16-34). Elle présente les résultats de ces études de faisabilité et les scénarios de faisabilité technique et financière proposées. Madame le Maire présente également les plans de financement correspondants.

Compte tenu de l'échelle et de l'ampleur réduite des deux projets, ils font l'objet d'une seule et même opération.

Elle expose ensuite que pour mener à bien ce projet, il convient de s'adjoindre les compétences d'une équipe de maîtrise d'œuvre, d'un Contrôleur Technique (CT) et d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et de diverses prestations intellectuelles nécessaires à la bonne exécution du projet.

Elle indique enfin que selon le montant estimé des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre, il convient conformément au code des marchés publics de prévoir un marché à procédure adaptée.

Dans ce cadre, une commission informelle est constituée pour examiner les candidatures et proposer au Conseil municipal le prestataire retenu.

AR PREFECTURE

086-218601110-20161116-16_58-DE
Reçu le 23/11/2016

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **DE NE PAS VALIDER** les études de faisabilité présentées,
- **DE NE PAS RETENIR** les scénarii d'une surface totale à restructurer d'environ 115 m² comprenant un kiosque, un abri et un atelier. Ces scénarii représentent un coût travaux estimé à 85 200 € HT soit un coût d'opération estimé à 124 968 € HT, tel que détaillé dans le tableau du coût d'opération faisant apparaître l'ensemble des prestations techniques et intellectuelles nécessaire à la réalisation de cette opération, et leur coût estimatif,
- **DE NE PAS ENGAGER** cette opération correspondant à un coût travaux de 85 200 € HT, soit un coût d'opération de **124 968 € HT** correspondant à **148 027 € TTC**,
- **DE NE PAS DECIDER** de retenir l'architecte selon la procédure adaptée et de créer une commission informelle, chargée d'examiner les candidatures d'équipe de maîtrise d'œuvre et de proposer au conseil le prestataire retenu, composée de : Madame le Maire, Madame BOURUMEAU Marie-Christine, Monsieur DUBOIS Jannick et Monsieur BENETAUD James,
- **DE NE PAS DECIDER** de donner délégation au Maire suivant le 4° alinéa de l'article L2122-22 du CGCT, pour organiser les différentes consultations, attribuer les marchés, signer l'ensemble des marchés, avenants ou marchés complémentaires à intervenir pour la bonne finition du projet et à signer tous les documents relatifs à cette opération dans la limite du coût d'opération de **124 968 € HT**, et des crédits inscrits au budget,
- **DE NE PAS AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

Résultats du vote : (à bulletin secret, demande formulée par 7 membres)

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15
- Exprimés : 15

- Pour : 7
- Contre : 8
- Abstention : 0

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 22 Novembre 2016
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20161116-16_58-DE
Recu le 23/11/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Vienne

DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Mercredi 16 Novembre 2016 Délibération N°16-59

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
15	4	19

L'an DEUX MILLE SEIZE et le SEIZE NOVEMBRE, à 18 h 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
8 Novembre 2016

PRESENTS : Mmes de COURREGES, BOURUMEAU, M METIVIER.

Mmes SERREAU, ALCOBENDAS, MM DUBOIS, AUFFRAY, CARTIER, Mme MARNAY-MASSÉ, M BENETAUD, Mmes TRAINQUART, MAGNAN, M MICHAUD, Mmes SAILLOUR, MOUREAUX.

Date d'affichage
22 Novembre 2016

ABSENTS EXCUSES :

M LAVILLE donne pouvoir à M DUBOIS.
M DAVIAU donne pouvoir à M MICHAUD.
Mme MILLE donne pouvoir à Mme SERREAU.
M FERRANDEZ donne pouvoir à Mme ALCOBENDAS.

Soit 15 Présents + 4 Pouvoirs = 19 Votants

Monsieur Claude METIVIER a été désigné Secrétaire de Séance.

Objet de la délibération
Budget Primitif du budget Annexe de la Zone d'Activités Economiques de la Croix David

Vu la délibération N°16-8 créant le budget annexe de la Zone d'Activités Economiques de la Croix David,

Madame le Maire présente le projet du Budget Primitif 2016 :

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses :

	Fonctionnement	Investissement
- ZAE Croix David	44 430€	22 215€

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'ACCEPTER** le Budget primitif du budget annexe de la Zone d'Activités Economiques de la Croix David.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 4 Pouvoirs
- Exprimés : 19

- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : 4

Pour Extrait Conforme
En Mairie le 22 Novembre 2016
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE
086-218601110-20161116-16_59-DE
Reçu le 23/11/2016

ZAE CROIX DAVID - BUDGET 2016

		INVESTISSEMENT		RECETTES	
article	contrôle	intitulé	observations	PB	RB
001	001	résultat Inv. reporté	excédent		
16	16	emprunt	avance commune		
040	040	travaux en cours	prise stock initial		
040	040	travaux en cours	prise stock initial	22 215,00	
040	040	terrains aménagés	prise stock initial		
		constatation lots achetés (par C 71355)	lots vendus (D 71355)		
TOTAL				22 215,00	

		DEPENSES		FONCTIONNEMENT	
article	contrôle	intitulé	observations	PB	RB
002	002	résultat fonc. reporté	déficit		
011	011	terrain à aménager	acquisition terrain		
011	011	études, prestations serv	frais notaire		
011	011	études, prestations serv	indemnités diverses		
011	011	études, prestations serv	frais géomètre	10 000,00	
011	011	études, prestations serv	maîtrise d'œuvre		
011	011	études, prestations serv	fouilles archéologiques		
011	011	études, prestations serv	trvx viabilisation		
011	011	études, prestations serv	branchements EDF-Gaz	12 205,00	
011	011	études, prestations serv	adduction eau potable		
011	011	études, prestations serv	trvx espaces verts		
011	011	études, prestations serv	Reversement BP	10,00	
011	011	études, prestations serv	Charges diverses		
011	011	études, prestations serv	Intérêts financiers		
011	011	études, prestations serv	transfert de charges		
011	011	études, prestations serv	variation en cours		
011	011	études, prestations serv	de terrains à aménager		
011	011	études, prestations serv	variation en cours	22 215,00	
011	011	études, prestations serv	de production		
011	011	études, prestations serv	sortie du stock (C 335)		
011	011	études, prestations serv	constatation vente de lots (par C 3555)		
011	011	études, prestations serv	variation terrains aménagés		
011	011	études, prestations serv	virement à la SI		
TOTAL				44 430,00	

DEPARTEMENT

De la Vienne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Mercredi 16 Novembre 2016 Délibération N°16-60

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
15	4	19

L'an DEUX MILLE SEIZE et le SEIZE NOVEMBRE, à 18 h 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
8 Novembre 2016

PRESENTS : Mmes de COURREGES. BOURUMEAU. M METIVIER.

Mmes SERREAU. ALCOBENDAS. MM DUBOIS. AUFFRAY. CARTIER.
Mme MARNAY-MASSÉ. M BENETAUD. Mmes TRAINQUART. MAGNAN.
M MICHAUD. Mmes SAILLOUR. MOUREAUX.

Date d'affichage
22 Novembre 2016

ABSENTS EXCUSES :

M LAVILLE donne pouvoir à M DUBOIS.
M DAVIAU donne pouvoir à M MICHAUD.
Mme MILLE donne pouvoir à Mme SERREAU.
M FERRANDEZ donne pouvoir à Mme ALCOBENDAS.

Soit 15 Présents + 4 Pouvoirs = 19 Votants

Monsieur Claude METIVIER a été désigné Secrétaire de Séance.

Objet de la délibération
Transport Scolaire : Détermination des tarifs - Année 2016 / 2017

Considérant les tarifs du transport scolaire de l'année scolaire 2015/2016, voté par l'assemblée délibérante :

- 26,52 € par trimestre,
- principe de gratuité à partir du troisième enfant d'un même foyer utilisant ce service.

Considérant qu'une augmentation de 1%, taux identique à l'an passé, est proposée,

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **DE DETERMINER** le tarif trimestriel du transport scolaire à 26,78 €, pour l'année scolaire 2016/2017,
- **D'EXONERER** de ce tarif, le troisième enfant d'un même foyer utilisant ce service.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 4 Pouvoirs
- Exprimés : 19
- Pour : 19
- Contre : /
- Abstention : /

Pour Extrait Conforme
En Mairie le 22 Novembre 2016
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PRÉFECTURE
086-218501110-20161116-16_60-DE
Reçu le 23/11/2016

DEPARTEMENT

De la Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Mercredi 16 Novembre 2016 Délibération N°16-61

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Volants
15	4	19

L'an DEUX MILLE SEIZE et le SEIZE NOVEMBRE, à 18 h 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
8 Novembre 2016

PRESENTS : Mmes de COURREGES. BOURUMEAU. M METIVIER.

Mmes SERREAU. ALCOBENDAS. MM DUBOIS. AUFRAY. CARTIER.
Mme MARNAY-MASSÉ. M BENETAUD. Mmes TRAINQUART. MAGNAN.
M MICHAUD. Mmes SAILLOUR. MOUREAUX.

Date d'affichage
22 Novembre 2016

ABSENTS EXCUSES :

M LAVILLE donne pouvoir à M DUBOIS.
M DAVIAU donne pouvoir à M MICHAUD.
Mme MILLE donne pouvoir à Mme SERREAU.
M FERRANDEZ donne pouvoir à Mme ALCOBENDAS.

Soit 15 Présents + 4 Pouvoirs = 19 Votants

Monsieur Claude METIVIER a été désigné Secrétaire de Séance.

Objet de la délibération
TERRENA POITOU : Enquête publique

Par arrêté préfectoral n°2016 DRCLA/BUPPE-234 en date du 12 Septembre 2016, Madame la Préfète de la Vienne informait Madame le Maire d'une demande présentée par la Société TERRENA POITOU, basée à Ingrandes-Sur-Vienne, entreprise dont l'activité est la fabrication d'aliments pour animaux ; activité soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette réglementation impose à l'exploitant, l'ouverture d'une enquête publique pour tout projet d'extension ou de diversification de ses activités.

L'enquête s'est tenue du 5 octobre 2016 au 4 novembre 2016, sous le contrôle de Monsieur Yves TANIQU, Commissaire-Enquêteur Titulaire et Monsieur Bernard THIBAUD, Commissaire-Enquêteur Suppléant (nommés par décision du Tribunal Administratif en date du 13 juillet 2016).

Le dossier soumis porte essentiellement sur le point mentionné ci-dessous :
- nouveau procédé de fabrication d'aliments pour animaux de l'usine EKORANDA.

AR PREFECTURE

086-218601110-20161116-16_61-DE
Regu le 23/11/2016

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT** sur la demande formulée par la Société TERRENA POITOU.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 4 Pouvoirs

- Exprimés : 19

- Pour : 15

- Contre : /

- Abstention : 4

Pour Extrait Conforme
En Mairie le 22 Novembre 2016
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20161116-16_61-DE
Reçu le 23/11/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Vienne

DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Mercredi 16 Novembre 2016 Délibération N°16-62

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
15	4	19

L'an DEUX MILLE SEIZE et le SEIZE NOVEMBRE, à 18 h 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
8 Novembre 2016

PRESENTS : Mmes de COURREGES. BOURUMEAU. M METIVIER.

Mmes SERREAU. ALCOBENDAS. MM DUBOIS. AUFFRAY. CARTIER.
Mme MARNAY-MASSÉ. M BENETAUD. Mmes TRAINQUART. MAGNAN.
M MICHAUD. Mmes SAILLOUR. MOUREAUX.

Date d'affichage
22 Novembre 2016

ABSENTS EXCUSES :

M LAVILLE donne pouvoir à M DUBOIS.
M DAVIAU donne pouvoir à M MICHAUD.
Mme MILLE donne pouvoir à Mme SERREAU.
M FERRANDEZ donne pouvoir à Mme ALCOBENDAS.

Soit 15 Présents + 4 Pouvoirs = 19 Votants

Monsieur Claude METIVIER a été désigné Secrétaire de Séance.

Objet de la délibération
Subvention exceptionnelle à l'Association de Football A.S.I.

Vu la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Le jeudi 25 août 2016 s'est tenu le Marché des Producteurs de Pays aux bords de Vienne organisé par la commune. Dans ce cadre, les associations d'Ingrandes sur Vienne avaient été sollicitées pour apporter leur soutien logistique et humain pour le bon déroulement de cette manifestation. L'Association de Football A.S.I a accepté d'y prendre part.

Lors des réunions de préparation, il a été convenu que la commune pourrait apporter une aide financière visant à supporter certains frais puisque des fournitures et denrées auront été achetées par l'Association de Football A.S.I.

AR PREFECTURE
086-218601110-20161116-16_62-DE
Regu le 23/11/2016

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 386,79 euros à l'Association de Football A.S.I afin de couvrir les frais engagés par cette dernière.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 4 Pouvoirs
- Exprimés : 19

- Pour : 19
- Contre : /
- Abstention : /

Pour Extrait Conforme
En Mairie le 22 Novembre 2016
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20161116-16_62-DE
Reçu le 23/11/2016

DEPARTEMENT

De la Vienne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Mercredi 16 Novembre 2016 Délibération N°16-63

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
15	4	19

L'an DEUX MILLE SEIZE et le SEIZE NOVEMBRE, à 18 h 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
8 Novembre 2016

PRESENTS : Mmes de COURREGES. BOURUMEAU. M METIVIER.

Mmes SERREAU. ALCOBENDAS. MM DUBOIS. AUFFRAY. CARTIER.
Mme MARNAY-MASSÉ. M BENETAUD. Mmes TRAINQUART. MAGNAN.
M MICHAUD. Mmes SAILLOUR. MOUREAUX.

Date d'affichage
22 Novembre 2016

ABSENTS EXCUSES :

M LAVILLE donne pouvoir à M DUBOIS.
M DAVIAU donne pouvoir à M MICHAUD.
Mme MILLE donne pouvoir à Mme SERREAU.
M FERRANDEZ donne pouvoir à Mme ALCOBENDAS.

Soit 15 Présents + 4 Pouvoirs = 19 Votants

Monsieur Claude METIVIER a été désigné Secrétaire de Séance.

Objet de la délibération
Compte-Rendu des Décisions

Décisions prises par Madame le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu notamment de la délibération du Conseil Municipal du 2 novembre 2015 N°15-87 :

- Contrat d'abonnement pour l'accès et des services du système d'information géographique sur la Commune, conclue avec Vienne Services et la société SOREGIE,
- Convention de destruction des guêpes, de frelons et frelons asiatiques sur la Commune, conclue avec la société Kaonet,
- Convention de mise à disposition de personnel NAP 2016/2017 N°2, conclue avec l'association Judo Club d'Ingrandes sur Vienne,
- Convention d'inspection de l'ouvrage d'art « Pont du Moulin de Saint Ustre », conclue avec la société SOCOTEC,
- Encaissement d'un remboursement versé par la SMACL de 188,08 € - déclaration du 29 février 2016.
- Décision modificative – section Investissement – N°4/2016,

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 22 Novembre 2016
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



[Signature]

AR PREFECTURE

086-218601110-20161116-16_63-DE
Reçu le 23/11/2016